

Site Internet : <http://elementaire-varois-et-chaignot-21.ec.ac-dijon.fr/>

Mot de passe (pour les documents protégés) : parents21490

☎ : 03.80.36.00.20

✉ : ec-el-varois-et-chaignot-21@ac-dijon.fr

ou 0210507M@ac-dijon.fr

NOTE DE RENTRÉE

Chers parents,

Nous sommes heureux d'accueillir vos enfants en cette nouvelle rentrée scolaire. L'effectif est de 145 élèves.
Les répartitions seront les suivantes :

| | | |
|---|--------------------|---|
| classe de CP | 24 élèves | Mme BONTEMPS Karine |
| classe de CE ₁ | 22 élèves | Mme VACHEY Isabelle |
| classe de CP - CE ₂ | 6 + 18 = 24 élèves | M. COUBARD Olivier |
| classe de CE ₂ - CM ₁ | 9 + 15 = 24 élèves | Mme LIGUISTIN Sandie (lundi, jeudi, vendredi) et M. KABBARA Bassam (mardi) : complément de temps partiel |
| classe de CM ₁ - CM ₂ | 18 + 6 = 24 élèves | Mme THÉVENOT Valérie (lundi, mardi, jeudi) et Mme Elsa (vendredi) : complément de temps partiel |
| classe de CM ₂ | 27 élèves | M. PONT Jean-Christophe (mardi matin, 2 jeudis sur 3, vendredi après-midi) : directeur et Mme VARIOT Audrey (lundi, mardi après-midi, 1 jeudi sur 3 et vendredi matin) : décharge de direction et de mission particulière |

| | |
|---------------------------------------|---|
| HORAIRES DE L'ÉCOLE | 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi matin : 08 h 30 – 11 h 30 (accueil dès 08 h 20) après-midi : 13 h 25 – 16 h 25 (accueil dès 13 h 15) <u>Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant.</u> |
| CALENDRIER SCOLAIRE | Consulter et signer le calendrier scolaire 2023-2024 sur le carnet de liaison de l'élève. |
| ABSENCES | Prévenir l'école <u>au plus vite</u> en précisant les motifs de l'absence. (☎ : 03.80.36.00.20 ou courriel : 0210507M@ac-dijon.fr) <u>Un justificatif d'absence</u> devra être <u>obligatoirement</u> collé dans le cahier de liaison. |
| MATÉRIEL SCOLAIRE ET VÊTEMENTS | Afin de retrouver objets ou vêtements égarés, il est vivement conseillé d'inscrire le nom de votre enfant sur ses affaires personnelles. Les livres fournis devront être couverts (ne pas coller de scotch directement sur le livre et éviter les couvertures autocollantes afin de ne pas abîmer les livres). Chaque enfant devra en prendre soin. <u>Les livres égarés ou détériorés devront être remplacés par les familles.</u> |
| RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS | Le cahier de liaison sert de lien entre les familles et les enseignants. <u>Il doit être consulté très régulièrement.</u> Vous pouvez demander à rencontrer les enseignants <u>sur rendez-vous</u> tout au long de l'année scolaire. |

Afin de réduire les photocopies, les documents vous seront transmis par message électronique. Il est donc indispensable de **nous communiquer au moins une adresse électronique fiable** que vous consultez régulièrement.

Tous les documents seront consultables sur le site internet de l'école à l'adresse suivante :

<http://elementaire-varois-et-chaignot-21.ec.ac-dijon.fr/>

Pour les documents protégés, le mot de passe est le suivant : parents21490

DOCUMENTS à retourner au plus tard le 11 septembre

1) FICHE DE RENSEIGNEMENTS (transmise individuellement par courrier électronique)

Ce document vous sera transmis par courrier électronique au cours de la semaine de rentrée.
Il est pré-rempli avec les informations précédemment communiquées.

Vérifiez **attentivement toutes les informations indiquées** (notamment les numéros de téléphone).

Par retour de mail, je vous remercie de me communiquer les modifications à apporter et les éléments manquants.

2) FICHE D'URGENCE (téléchargeable sur le site de l'école)

Complétez avec précision cette fiche.

3) ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE (transmettre une copie de l'attestation)

Une couverture « **responsabilité civile** » et « **individuelle accident** » est **obligatoire** pour les activités périscolaires et pour les sorties hors temps scolaire (qui incluraient la pause méridienne notamment).

L'attestation d'assurance doit être transmise dans les plus brefs délais.

4) RÈGLEMENT DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE :

Les écoles n'ont pas d'autonomie financière, ni de budget propre. Le système de la coopérative scolaire permet de pallier cette situation, notamment pour financer des **activités** comme les **sorties** occasionnelles ou d'acheter du matériel pédagogique (abonnements de classe, matériel d'EPS ou de classe ...) en complément du budget alloué par la commune.

Montant de la cotisation annuelle : 15 € par élève scolarisé à l'école élémentaire.

Bonne année scolaire !

Le directeur de l'école,
Jean-Christophe PONT



Documents à consulter sur le site de l'école

- Règlement intérieur de l'école

Ce règlement ne se substitue pas au règlement départemental des écoles primaires.

- Information du Plan Particulier de Mise en Sécurité

Nous, soussignés

- déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et de ses différentes annexes :

Annexe 1 : Charte de la laïcité à l'école

Annexe 2 : Charte d'usage de l'internet à l'école

Annexe 3 : Droits et obligations des membres de la communauté éducative

Annexe 4 : Réprimandes, sanctions et mesures d'encouragement

Annexe 5 : Charte de l'accompagnateur.

- déclarons avoir pris connaissance de l'information : « Les bons réflexes en cas d'accident majeur ».

- réglons la somme de € par chèque / en espèces (*raier les mentions inutiles*)
en règlement de la coopérative scolaire à l'école élémentaire pour notre / nos enfant(s)

Merci d'établir le chèque à l'ordre de « OCCE 21 école élémentaire Varois-et-Chaignot »

A, le

Signature des responsables légaux de l'élève :